



Syndicat des Podologues
d'Aquitaine

SYNDICAT RÉGIONAL DES PODOLOGUES AQUITAINE

enregistrement préfectoral: 2338

Numéro Formateur 72 33 07205 33

Affilié à la Fédération Nationale des Podologues

Siège social 47 avenue de la République 33200 Bordeaux- tel/fax 05.56.02.29.55

mail syndicat: aquitainepodos@online.fr mail présidente: rouxpodo@yahoo.fr

Bordeaux, le 24 novembre 2008

Chers collègues

Veillez trouver ci-joint le bulletin d'adhésion au SRPA.

La cotisation pour l'année 2009 est de 260 euro, la quote-part fédérale qui est reversée à la FNP s'élève à 185 euros.

La cotisation pour les jeunes diplômés 2007 et 2008 est de 130 euro, et pour les couples, une cotisation entière plus une demie.

Cette année, vous avez la possibilité de régler votre cotisation soit par chèque, en intégralité par retour du courrier, soit par prélèvement automatique en 1 fois (janvier) ou 4 fois (janvier, avril, juillet, octobre)

Après la réussite de la « formation diabète », 2 nouvelles dates vont être reprogrammées en 2009 pour permettre au plus grand nombre de podologues de pouvoir utiliser la lettre « POD », vous recevrez sous peu les bulletins d'inscriptions (pour les non-adhérents, merci d'envoyer à Emmanuel HUGOT 3 enveloppes à votre adresse et timbrées).

Merci d'indiquer votre adresse email sur le bulletin, même si vous n'êtes pas adhérent, afin de recevoir régulièrement et en priorité les dates de formations, les nouvelles de la profession...

Dans l'attente de vous compter parmi nos adhérents, recevez nos salutations confraternelles.

Le Conseil d'Administration

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RE-ADHÉSION

(Tous les champs sont à remplir impérativement et lisiblement)
En cas de ré-adhésion, ne remplir que les deux premières lignes et l'adresse mail.
Signaler vos changements d'adresse éventuels.

Je soussigné(e)

NOM:

Nom de jeune fille:

Prénom(s):

Date et lieu de naissance:

Adresse professionnelle principale:

Téléphone: _____ (Fax: _____)

Adresse mail:

Diplômé(e) ou agréé(e) le:

Année d'installation:

M'engage sur l'honneur à ne pas faire partie d'un autre organisme syndical ou professionnel similaire, selon l'article V du titre 2 de nos statuts.

Pour la cotisation 2009 (rayer mention inutile)

- Ci-joint un chèque de 260 euros libellé à l'ordre du SRPA (130 euro jeunes diplômés).
- *Ci-joint autorisation de prélèvement en (rayer mention inutile)*
 - o 1 fois
 - o 4 fois

A retourner à :

Emmanuel HUGOT

Trésorier SRPA

5 rue Léon Jouhaux

47500 FUMEL

Fait à _____

Le _____

Signature: _____

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les personnes disposent d'un droit d'opposition la diffusion d'informations les concernant. Si vous désirez que vos coordonnées ne figurent pas sur le site de la Fédération et ne fassent pas l'objet de diffusion, veuillez cocher la case ci-contre